



# RENAULT LE MANS

## C.E. du 22 février 2018

# 1895

salariés Renault en CDI (CTC inclus) et en activité que compte notre établissement à fin janvier 2018.

**Le mois dernier, nous étions 1894 salariés**

A ce chiffre, il faut additionner **108 apprentis, 22 CDD** et environ **180 prestataires.**

# 544

**intérimaires** en moyenne seront employés sur l'usine en mars 2018.

## Congés d'été

La direction a annoncé que les semaines de congés d'été seraient les semaines 32/33/34 avec possibilité d'accoler la 4ème semaine avant ou après sous réserve que la maîtrise accepte. Le 15 peut être positionné à partir du 3 août. Il sera possible d'avoir des dérogations pour d'autres semaines selon les besoins et bien sûr les demandes seront traitées au cas par cas.

En sachant que beaucoup d'usines de montage seront à l'arrêt semaine 35, cela sera peut-être encore décalé.

Avec un manque de per-

sonnel criant dans les ateliers cela deviendra de plus en plus compliqué de prendre ses congés comme on le désire, pour passer des vacances en famille.

Les congés c'est comme les AGS, il faut se battre pour les garder, attention le Medef et le patronat ont les dents longues pour supprimer une grande partie de nos acquis sociaux, aujourd'hui ils y réfléchissent fortement. Nos congés sont à nous et ils sont bien mérités au vu de l'intensification et la surcharge de travail.

## Conditions de travail au dépt 81

Les élus CE CGT sont intervenus sur différents problèmes :

- les fumées de soudure sur la ligne X61 au GG, ligne B02E au FF, soudure palier CMF1
- la mise en place des lumières dans les îlots de soudure ligne X61 au GG
- la mise en place de tables élévatrices sur les lignes CMF1 4RD et montage XFA XFB.

Comme d'habitude, ces questions ont déjà été abordées en CHSCT depuis des mois et toujours rien de fait. En attendant, les salariés continuent d'user leur santé. On va bien voir dans les semaines à venir si les choses vont bouger parce que le Directeur de l'usine va voir directement tout ça avec le président du CHSCT du Département Mécano soudure. N'hésitez pas à interpeller les délégués CGT si vous avez des problèmes liés au travail.

## SECTEUR LOGISTIQUE

Il devient compliqué de travailler dans de bonnes conditions dans le secteurs L3P :

- **les bases roulantes** de la tournée des déchets de l'usine sont abîmées et ne sont pas réparées parce qu'il n'y a personne pour le faire donc plus assez de bases roulantes vides disponibles pour faire une rotation.

La Direction trouve que les bases roulantes se dégradent trop vite comme si les salariés s'amusaient à les abîmer. Ce qu'elle ne veut pas voir c'est qu'elle déploie des bases partout dans l'usine sans en prévoir plus.

Les élus CE CGT lui ont fait remarquer qu'il va falloir deux personnes par équipe pour ce poste.

- **les «petits trains» qui tractent les bases roulantes** passant par l'extérieur pour aller d'un bâtiment à l'autre sont dépourvus de portes. Entre la pluie et le froid ces derniers temps, bonjour les conditions de travail ! De plus, sans télécommande pour les portes Nergeco, les salariés sont obligés de faire des détours pour trouver une porte qui s'ouvre automatiquement.

Devant tous ces problèmes, la Direction ne nie pas la situation. Elle se défend en disant que le parc sera renouvelé.

Encore une fois la Direction ne considère pas le travail de l'humain. Pour elle, seule compte la mise en place des AMH dans le seul but : **supprimer des emplois sur le site du Mans.**



## EQUIPE S.D.

La direction a annoncé l'arrêt de plusieurs lignes en SD, mis à part au département 85 où une 2ème équipe sera mise en place sur moyeu disques 3.

Au total, cela concerne 7 personnes en fabrication + 2 postes fonction support (CGO + logistique).

Depuis le début de l'année, les effectifs de suppléance ne cessent de diminuer et forcément les premiers impactés sont les travailleurs précaires.

Un scénario assez logique puisque la direction poursuit sa politique et souhaite la réduction des effectifs intérimaires de 50 % d'ici 2 ans (accord CAP 2020 signé par la CFE-CGC / CFDT / FO).

Toutefois, celle-ci nous a affirmé que les salariés concernés se verront proposer des postes, au cas pas cas, selon disponibilité et pas forcément en SD. Affaire à suivre.

# DECLARATION CGT SUR LES MAUVAISES CONDITIONS DE TRAVAIL

**S**i les résultats financiers sont effectivement historiques, il faut s'interroger sur les conditions sociales pour les obtenir et au bénéfice de qui ?

Sur la redistribution de la valeur ajoutée, la balance penche indiscutablement du côté des actionnaires :

Depuis 2013, les actionnaires se sont appropriés plus de 24% du résultat net sous forme de dividendes, avec un cours de l'action en nette augmentation.

Sur la même période, les effectifs inscrits ont baissé de plus de 9% et la masse salariale de Renault SAS a baissé de plus de 7% à fin 2016...

L'intéressement ne représente pas plus de 3% du résultat net ! La situation est profondément injuste, elle est inacceptable.

Sur le plan social depuis 2013 :

Le niveau de prestation et d'intérimaires est lui aussi historique, tout comme le turn-over dans les organisations.

Sur l'établissement du Mans au 31 décembre 2013 l'effectif était de 2275, au 31 décembre 2018 nous sommes 2011 salariés, ce qui fait au bas mot un solde négatif de 264 salariés, auquel il faut enlever les salariés en dispense d'activité ce qui nous ramène en dessous de 2000 salariés.

De plus, l'entreprise compte environ 600 intérimaires généralement employés pour surcroît d'activité. La CGT maintient que le recours à l'intérim chez Renault se fait de façon abusive et illégale et peu importe si certains faisant parti du corps intermédiaire se sentent décrédibilisés.

Une intensification des conditions de travail qui a un effet délétère sur la santé des salariés mais aussi sur le niveau de qualité de conception et de fabrication de nos produits.

Même si ces derniers mois le recrutement de personnel en CDI ne se fait pas à la hauteur des besoins, tout le monde se félicite de l'arrivée de nouveaux salariés au sein de notre établissement.

Mais voilà, parmi ces nouveaux embauchés, nous sommes interpellés par quelques cas récents qui, quelques mois après leur la signature de leur CDI, nous disent regretter leur

embauche chez Renault et souhaitent démissionner.

Pour exemple, la CGT a recueilli un témoignage d'une salariée nouvellement embauchée.

*« Je souhaiterais quitter Renault après avoir bien réfléchi. Physiquement c'est très compliqué, je me bousille la santé. Moralement c'est compliqué. Physiquement c'est très dur, en plus il y a une ambiance de merde. Le soir je rentre je suis cassée, j'ai mal partout. Je ne trouve pas d'argument pour rester, pas de raison qui me retiendrait ».*

Vous nous répondrez certainement que c'est un cas isolé ! Que tous les nouveaux embauchés ne veulent pas quitter l'établissement !

Peut-être ! Sauf que nous commençons à compter sur les doigts de nos mains le nombre de ces nouveaux embauchés qui finalement ne trouvent pas leur compte chez Renault. Des nouveaux embauchés qui ont démissionné ou souhaitent le faire prochainement, en recherchant activement un emploi dans une entreprise plus attractive, en termes de rémunération et de conditions de travail.

Dans une période où trouver un emploi en CDI est plutôt chose rare, cela est assez paradoxal pour ne pas dire préoccupant.

A ce phénomène s'ajoute aussi le nombre de salariés intérimaires qui ne souhaitent plus revenir à l'usine. Ceux qui volontairement mettent fin à leur mission car les conditions de travail, de rémunération ou de considération sont devenues pour eux insupportables.

Là encore, vous pourrez nous dire «Qu'importe ! Un intérimaire de perdu, dix de retrouvés !».

Vous pouvez effectivement appréhender cette situation de la sorte, mais c'est à notre sens occulter les véritables raisons qui poussent les salariés vers la sortie, parfois même sans l'assurance de retrouver un emploi après leur départ.

Il y a un malaise, il faut que vous l'entendiez ! Au-delà de votre communication et de vos déclarations d'intentions, il y a un réel mal vivre au travail dans notre établissement.

La santé du personnel en pâtit, l'image de notre site aussi et à terme si rien n'est fait nos compétences industrielles vont encore s'en trouver affaiblies.

# DECLARATION CGT SUR LA PROROGATION DES MANDATS

**Information et consultation du comité d'établissement de Renault Le Mans relative à la prorogation des mandats de représentant de personnel dans les instances Délégué du Personnel, Comité d'établissement et Comité d'Hygiène, de sécurité et des Conditions de Travail.**

La direction de l'établissement de Renault Le Mans, et plus généralement la direction de Renault SAS, ont décidé l'application dans ses établissements des ordonnances relatives à la nouvelle organisation du dialogue social et économique dans l'entreprise.

La CGT conteste le bien-fondé de ces ordonnances que ce soit sur la forme et surtout sur le fond.

Ces ordonnances vont changer les relations sociales collectives et individuelles dans le monde du travail.

Mais à qui peut-on faire croire qu'en préca-risant les salariés, en encadrant les conflits du travail, l'on favorisera l'emploi dans notre pays.

A la CGT, nous considérons bien au contraire que c'est en garantissant aux salariés des droits dignes du 21ème siècle, en revalorisant le salaire, en réduisant le temps de travail, en rendant le Contrat à Durée Indéterminée comme norme unique dans les relations employeur-salarié que l'on favorisera la reprise économique permettant à tous l'accès au travail.

Nous poursuivons nos actions avec les salariés, bien que le gouvernement ait choisi l'épreuve de force, pour éviter la régression sociale par l'application des ordonnances publiées le 23 Septembre 2017.

Concernant la mise en place dans toutes les entreprises de plus de 11 salariés d'une instance unique dans la représentation du personnel sous la dénomination de Comité Social et Economique, le gouvernement répond aux sollicitudes du patronat, limitant de fait les droits d'interventions des salariés et de leurs organisations syndicales.

Renault a fait le choix de proroger les mandats

comme les ordonnances l'y invitent, nous le regrettons. La CGT est profondément attachée à la participation active des salariés dans la vie de l'entreprise. Les élections permettent aux salariés de s'exprimer et de faire entendre ces choix sur les orientations stratégiques de l'entreprise.

Les ordonnances permettent à l'employeur de proroger de façon unilatérale les mandats de Délégués du Personnels, de représentant au Comité d'Entreprise et au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail, il y avait possibilité d'organiser la négociation d'un accord collectif, Renault a choisi la méthode radicale.

La prorogation d'un an, des mandats des représentants du personnel, est la décision unique de l'employeur, dans ces circonstances les élus CGT ne participeront pas à la consultation.



**RAPPEL : Si vous voulez que la prime d'intéressement soit versée directement sur votre compte, n'oubliez pas de remplir le dossier BNP que vous recevrez par la poste du 27/02 au 14/03 .**